

Groisy
Conception, réalisation et
installation d'une œuvre d'art
dans le cadre du dispositif du
1% artistique à l'occasion
de la construction du nouveau
collège et
de la restructuration du
collège existant

Règlement d'appel public à candidatures (RAPC)

Consultation n°
Date limite de remise des
plis
Procédure de passation

2026M0367

19/10/2026 à 12:00

Procédure adaptée restreinte
(Article R2123-1 3° - Services sociaux et autres services
spécifiques - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT.....	2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE.....	3
3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES.....	5
4. JUGEMENT DES CANDIDATURES.....	7
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	8

Sélectionner le sommaire, appuyer sur la touche F9 (ou Fn+F9) pour mettre à jour la numérotation des pages.

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

DGA Ressources - DCP. Direction Culture et Patrimoine
Représentant : M. Martial SADDIER Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie
Adresse : BAT. DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
1 RUE DU 30ème R.I.
CS 32444
74041 ANNECY CEDEX
Téléphone : 04.50.33.50.00
Site internet : <http://www.hautesavoie.fr>

La personne en charge du dossier est : Mme Laetitia MICOUT Référent marchés publics
Département de la Haute-Savoie
1 rue 30E Régiment d'Infanterie
ANNECY
74000 CS 32444

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes :

Groisy

Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art dans le cadre du dispositif du 1% artistique à l'occasion de la construction du nouveau collège et de la restructuration du collège existant

Afin de répondre à l'augmentation des besoins d'accueil des collégiens et aux besoins en équipements de la commune de Groisy (74570), le Département de la Haute-Savoie a décidé la restructuration du collège du Parmelan et de la création d'un second collège.

Le présent marché a pour objet la conception, la réalisation et l'installation d'une œuvre d'art dans le cadre du dispositif du 1% artistique à l'occasion de cette opération.

Le Conseil départemental est maître d'ouvrage et commanditaire du présent projet d'intervention artistique.

Le montant total de l'enveloppe du 1% artistique est de **342 000 €TTC.**

Ce montant comprend :

- Les honoraires de conception, fabrication, fournitures de matériaux et matériels, acheminement et installation de l'œuvre, sa mise en fonctionnement, y compris les prestations intellectuelles complémentaires éventuelles nécessaires à sa réalisation (ingénierie, contrôle technique, coordination, contrôle et réception des travaux, etc.) ;
- La cession des droits d'auteur ;
- Les indemnités (primes) des candidats autorisés à présenter un projet.

Les candidats se référeront au programme artistique pour plus de précisions.

Code CPV	Libellé CPV
92311000-4	Œuvres d'art

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Groisy - Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art dans le cadre du dispositif du 1% artistique à l'occasion de la construction du nouveau collège et de la restructuration du collège existant
 Acheteur	DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
 Type de contrat	Marché ordinaire de prestations intellectuelles
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Collège du Parmelan, 32 route du Parmelan - 74570 Groisy
 Délai	58 semaines à compter de la notification du marché
 Nature des prix	Prix forfaitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

■ Procédure de passation :

La consultation est passée sous la forme d'une Procédure Adaptée restreinte (Article R2123-1 3° - Services sociaux et autres services spécifiques - Code de la commande publique).

Cette procédure se décompose en 2 phases :

- le présent appel public à la candidature, qui a pour objet d'arrêter la liste des candidats admis à présenter une offre (5 maximum) ;
- la consultation, qui a pour objet de retenir une offre.

Un Comité artistique est constitué conformément à l'article R2172-9 du Code de la commande publique (cf article 4 du présent document pour la composition).

■ **Planning prévisionnel de la consultation*** :

	Publication de la consultation	Septembre 2026
	Elaboration et remise du dossier de candidature	Octobre 2026
	Sélection des candidats admis à remettre une offre	Décembre 2026
	Envoi du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par les candidats – ouverture des plis	Janvier-Avril 2027
	Classement des offres et attribution du contrat	Juillet 2027
	Information des candidats non retenus	Août 2027
	Signature et notification du contrat	Septembre 2027
	Démarrage des prestations	Septembre 2027

**Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps. L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

■ **Forme juridique du groupement :**

Forme juridique que devra revêtir le groupement : pas de forme imposée.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du contrat, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

Il est interdit à un même candidat, quelle que soit la compétence, de se présenter en qualité :

- de candidat individuel et de membre de plusieurs groupements,
- de membre de plusieurs groupements

■ **Dossier de candidature**

Le dossier de candidature de l'acheteur contient les documents suivants :

- Le présent Règlement d'Appel Public à Candidatures (RAPC) ;
- Le programme artistique ;
- Le cadre graphique de présentation des références de l'artiste, format powerpoint (minimum 5 planches, maximum 10) ;
- Les formulaires DC1 et DC2 vierges

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.hautesavoie.fr – Rubrique Marchés publics / Services – Référence de l'avis : 2026M0367.

L'ensemble des échanges en cours de consultation (demande de précisions...) se fera via la plateforme de dématérialisation ; les candidats devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique valide et opérationnelle permettant de façon certaine une correspondance électronique, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par l'acheteur, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

Logiciel	Format
WORD	.doc / .docx
EXCEL	.xls / .xlsx
POWERPOINT	.ppt / .pptx
ACROBAT READER	.pdf
WIN ZIP	.zip

Les formats compatibles que l'acheteur peut lire sont ceux figurant dans le tableau ci-dessus.

Les candidats sont invités à ne pas utiliser certains formats, notamment les « exe », ni certains outils notamment les « macros ».

3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

■ Modalités de remise des candidatures :

La remise des candidatures se fera par voie électronique.

Les candidatures électroniques doivent être déposées sur le site <http://www.hautesavoie.fr> – Rubrique Marchés publics – Référence de l'avis : 2026M0367 suivant les conditions définies à l'article 5 du présent règlement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 14 décembre 2009 et à l'article R.2132-11 du Code de la Commande Publique.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli fermé comportant la mention lisible :

« Copie de sauvegarde – NE PAS OUVRIR »

CONSULTATION N°2026M0367

**GROISY – CONCEPTION, REALISATION ET INSTALLATION D'UNE ŒUVRE D'ART DANS
LE CADRE DU DISPOSITIF DU 1% ARTISTIQUE A L'OCCASION DE LA CONSTRUCTION
DU NOUVEAU COLLEGE ET DE LA RESTRUCTURATION DU COLLEGE EXISTANT
PHASE CANDIDATURES
NOM DU CANDIDAT.....**

Le pli est envoyé par tout moyen permettant de donner une date certaine, à l'adresse suivante :

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
DIRECTION DE L'ACHAT ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE
SERVICE COMMANDE PUBLIQUE
1 avenue d'Albigny
CS 32444
74041 ANNECY CEDEX
Téléphone : 04.50.33.50.00**

La copie de sauvegarde ne pourra être ouverte que dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures transmises par voie électronique (la trace de cette malveillance est conservée),
- lorsqu'une candidature a été transmise par voie électronique et n'est pas parvenue dans les délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits, conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Les documents doivent être transmis dans les formats suivants :

- .doc / .docx (Word) ;
- .xls / .xlsx (Excel) ;
- .ppt / .pptx (Powerpoint) ;
- .pdf ;
- .zip (pour la compression des fichiers)

Les candidatures doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

Les candidats peuvent démontrer leurs compétences et leurs capacités professionnelles par tout moyen de preuve ; ils auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

1- Documents relatifs à la situation juridique du candidat

- une lettre de candidature qui doit présenter l'équipe, apporter les précisions utiles concernant le mandataire et la forme du groupement ; accompagnée des pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, les habilitations nécessaires pour représenter les cotraitants ;
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet seront produites afin d'apprécier la poursuite de l'activité ;
- Une déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir en application des articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique (DC1).

Le candidat peut utiliser les DC1 et DC2 mis à sa disposition.

2- Documents relatifs à la capacité économique et financière du candidat

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

3- Documents relatifs à la capacité technique et professionnelle du candidat

- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années (y compris les CV) ;
- tout document prouvant l'affiliation au régime social des artistes-auteurs ou l'inscription auprès du Guichet unique des entreprises pour les artistes-auteurs (attestation de la Maison des Artistes - AGESEA, n° de SIRET, URSSAF, Kbis) ou équivalent étranger

- Un dossier de références et de réalisations, similaires ou non, anciennes et récentes, produites par l'artiste, avec, pour chacune, une présentation ;
Ce dossier de références sera accompagné par le powerpoint joint au dossier de consultation (cadre de rendu des références de l'artiste ; 5 références minimum, 10 maximum), qui présentera, pour chaque opération, 3 images de l'œuvre.
- Une note d'intention (**2 pages maximum, format A4) du mandataire** justifiant de la capacité technique et artistique du candidat à réaliser la prestation demandée, au regard des caractéristiques, du contexte et de la technicité de la prestation

Cette note d'intention devra être dissociée de la lettre de candidature mentionnée plus haut.

En cas de groupement, chaque cotraitant doit présenter sa situation juridique et ses capacités (professionnelles, techniques et financières).

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

4. JUGEMENT DES CANDIDATURES

■ Recevabilité des candidatures :

Compétences exigées :

La consultation est ouverte à tout candidat ou équipe pluridisciplinaire possédant la compétence **Artiste Auteur**.

■ Composition du Comité artistique :

Le comité artistique, présidé par le maître d'ouvrage, est composé de 7 membres ayant voix délibérative :

- Le(la) représentant(e) du maître d'ouvrage ;
- Le maître d'œuvre ;
- Le(la) représentant(e) du Directeur Régional des Affaires Culturelles ;
- Le(la) représentant(e) des utilisateurs du bâtiment ;
- 3 personnes qualifiées dans le domaine des arts visuels, dont un artiste plasticien, désignées par le maître d'ouvrage ;

■ Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures seront analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

- Qualité du travail artistique présenté, jugé à partir des CV du candidat (pondération 50 %)
- Motivations artistiques du candidat par rapport à la commande, sur la base de la note d'intention* (pondération 30 %)
- Adéquation de la production artistique par rapport au contexte de la commande, jugé à partir du dossier de références et de réalisations, similaires ou non, anciennes et récentes produites par l'artiste, avec, pour chacune, une présentation, ainsi que du powerpoint complété (cadre de rendu des références de l'artiste) qui présentera, pour chaque opération, 3 images de l'œuvre (pondération 20 %)

***Le candidat se verra pénalisé sur la notation en cas de dépassement des 2 pages.**

■ Indemnisation des candidats :

Les candidats présélectionnés recevront une indemnité de 2500 euros TTC. Pour en bénéficier, leur projet doit avoir été jugé conforme aux exigences exprimées dans le dossier de consultation. L'acheteur pourra décider de supprimer ou de réduire le montant de cette indemnité en cas d'insuffisance manifeste de la proposition.

En cas de groupement, cette prime sera versée au mandataire, à charge pour lui de la répartir entre ses co-traitants.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des candidatures, des questions adressées sur la plate-forme de l'acheteur (voir rubrique 4-2 « **Canal Correspondre avec l'Acheteur** » des conditions générales d'utilisation, dont le lien est précisé ci-après) à l'adresse suivante : <http://www.hautesavoie.fr> – Rubrique Marchés publics – Référence de l'avis : 2026M0367.

Une réponse sera alors adressée à tous les candidats ayant été destinataires du dossier au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures.

■ Procédure de recours :

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Grenoble
2 Place de Verdun
BP 1135
38022 GRENOBLE CEDEX
Téléphone : 0476429000
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Télécopie : 0476422269

■ Conditions générales d'utilisation d'AWS-Achat :

Les conditions générales d'utilisation de la plateforme sont accessibles sur le lien suivant : <http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

Recommandations pour le dépôt des plis :

Formats acceptés	WORD, EXCEL, ACROBAT, ZIP . Les éventuels fichiers compressés (zip, ...) ne doivent contenir que ces formats.
Taille des plis	Dépôt de plis, taille recommandée : 50 Mo Dépôt de plis > à 500 Mo, vérifiez vos préalables techniques. Dépôt de plis > 3 Go, limites informatiques sévères, le dépôt peut être anormalement long (voire impossible).
Signature électronique	Facultative
Arborescence des plis	Chaque dossier peut contenir deux sous niveaux de dossier maximum.
Nommage des fichiers	Évitez les noms longs : Windows est limité à 256 caractères pour la longueur totale d'un chemin.

Anticiper le dépôt effectif des plis au minimum 24 heures avant l'expiration.

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : jamesellroy ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles :

[Code de la commande publique \(Légifrance\)](#)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Prestations Intellectuelles du 30 mars 2021](#)